

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 6 novembre 2017

Objet

**Acquisition et
aménagement du
domaine de Sybirol -
Autorisation de
programme et
crédits de paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS,
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,
Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 7 mai 2012, la Ville a accepté la transmission du domaine de Sybirol à son profit. L'accord conclu avec le propriétaire des lieux prévoyait un programme de travaux et d'aménagements.

Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette opération pluriannuelle a fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) le 13 avril 2015 pour un montant de 1 230 088,33€.

Les travaux de restauration des fabriques se terminent en cette fin d'années 2017. Il est nécessaire d'ajuster les crédits de paiement pour permettre le paiement des factures des mois de novembre et décembre 2017, qui seront réceptionnées après la clôture du paiement des travaux d'investissement de l'année, en reportant les crédits sur 2018.

Il est proposé, sans modifier le montant de l'AP, de planifier les crédits de paiement comme suit :

Aménagement de Sybirol - Opération n° 1301

Autorisation de programme	1 230 088,33
Réalisé 2013	14 888,41
Réalisé 2014	370 832,20
Réalisé 2015	15 146,57
Réalisé 2016	155 218,61
Crédits de paiement 2017	500 866,48
Crédits de paiement 2018	173 136,06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie réunie en date du 23 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 25 octobre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des soldes réels de paiement sur 2018.

DIT que les crédits de paiement 2017 sont inscrits au budget primitif 2017 et que les crédits 2018 seront inscrits au budget primitif 2018.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017

Le Maire,

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	31
Pour :	30
Contre :	1 (M. GELOS)
Abstention :	2 (MM. BELLOC – HADON)



Jean-Jacques PUYOBRAU